

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 9/01/2014

Séance du lundi 13 janvier 2014

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mme BOUCHER - MM ROUSSEL – GRIMAUULT - OGER - Mmes CORDON – CHEMINANT - TURPIN – M DALIGAULT – Mme GALOPIN -

Excusés : S. Fougères (pouvoir à JB Boismartel) –

Absents : JY Goirand - L Baron – N Besnard.

Secrétaire de séance : C.Turpin.

Séance ouverte à 20 heures

RUE A.REBILLON :

Proposition de l'Atelier du Marais :

La commission d'urbanisme a étudié la proposition de profil pour la requalification de la rue A.Rébillon, ainsi que l'estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité les propositions de la commission, à savoir :

- Largeur de la liaison piétonne : 1,60 m maxi, (peut y avoir rétrécissement à 1,40 m par endroit si nécessaire),
- Mettre la voirie à 5m, 5m10,
- Elargir la partie contre les maisons,
- A coté du parking IME (espace vert en face chez M.Goumot) : aligner sur le mur (JB Boismartel les a rencontré),
- Liaison piétonne : en tri-couche,
- Garder le cheminement piétonnier toujours du même côté, ne pas planter d'arbres du lotissement des ruelles à la rue Jean Janvier, ou en tout cas pas en face ne devant les habitations.

Convention financière avec RTE :

RTE a proposé les modalités de sa participation financière aux travaux de réfection définitive de la bande de roulement de la rue Armand Rébillon réalisés par la commune : 19 000 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention correspondante.

LOTISSEMENT « LES POIRIERS » :

Voici le coût prévisionnel des travaux de viabilisation du lotissement :

Travaux de viabilisation STPO	73 668,50 €
Honoraires Tecam	15 232,00 €
Eau (travaux Sivom)	12 696,25 €
Telephone (bouygues)	7 877,13 €
Electrification (SDE)	9 480,00 €
TOTAL	118 953,88 € HT

La surface commercialisable est de 2 864 M2, soit un coût de revient de 41,53 € HT du m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le prix de vente.

Par 8 voix pour (2 contre et 2 abstentions), le conseil municipal fixe le prix de vente à 25 € le m2, et fournira la cuve de récupération d'eau pluviale de 3000 litres aux acquéreurs.

STPO est chargé de fournir et de placer le panneau de vente.

PROPOSITIONS MM COUDRAY :

Par l'intermédiaire du notaire, Messieurs Coudray proposent à la commune :

- La cession à l'euro symbolique du chemin AC 270 (qu'ils ont en propriété indivis avec la commune et M. Jean Paul Lechable),

Le conseil municipal est a priori favorable à l'achat de ce chemin en indivis pour l'euro symbolique. Toutefois il convient de s'assurer que Monsieur Jean-Paul Lechable est d'accord avec cette proposition.

- La vente des terrains AC 108, 151, 152 et 153 (parcelles en dessous de la nouvelle salle des sports, à « l'abattoir »), ces parcelles sont zonées en NPL au PLU.

Le conseil municipal n'est pas intéressé par l'achat de ces parcelles.

RESTAURANT SCOLAIRE : QUITUS :

L'assurance MMA (dommage ouvrages de l'entreprise Morin, lot maçonnerie) propose un quitus de 33 116,06 € pour les traitements d'humidité au restaurant scolaire, qui correspondent à des devis de 34 503,06 € TTC – une franchise de 1387€. Cette proposition annule et remplace celle faite au 28 septembre 2012 de 8231,24 €.

Les devis datent de septembre 2012, janvier 2013, novembre 2013, la TVA est comptée au taux de 19,6. La mairie doit contacter directement l'entreprise Talbot concernant les fissures des cheneaux zinc.

Le conseil municipal donne son accord sur ce quitus, et donne son accord pour que les travaux extérieurs soient faits dans un premier temps par l'entreprise SBTs, les travaux intérieurs dans un deuxième temps (pour être en mesure de vérifier le bien fondé des travaux extérieurs)

SENTIER PEDESTRE :

Topoguide :

3 circuits sur le territoire de Louvigné Communauté vont être intégrés au topoguide en préparation actuellement au CDRP, dont celui de la toile à l'agri-culture de St Georges de Reintembault.

Des modifications mineures relevées par le club de randonnée pédestre vont permettre de mettre en conformité le circuit réel et celui inscrit au PDIPR.

Le CDRP a désigné le circuit le plus court passant par la Villegérard comme étant le circuit principal, et indiquera le circuit passant par le champ Hec comme variante.

Le conseil municipal vote ces modifications à l'unanimité.

La Chasse :

Monsieur Amand Besnard a fait une demande auprès de Louvigné Communauté pour la pose d'un panneau à Ardennes. Roselyne Cordon propose un texte, qui pourra être adapté par Louvigné Communauté.

Louvigné Communauté demande si la commune souhaite signer une convention de passage sur les parcelles C445 et 444 (M.Mme Dominique Guérin), et C442 (M.Amand Besnard).

Le conseil municipal souhaite signer la convention de passage, et sollicite Louvigné Communauté pour ce faire.

**Le secrétaire de séance,
Christelle Turpin**

**Le Maire,
Frédéric Bureau**